

Publications

des

départements et d'autres administrations de la Confédération.

Circulaire.

Berne, le 18 juillet 1889.

La chancellerie fédérale suisse

aux

chancelleries d'état des cantons.

Messieurs,

Le consulat suisse à Varsovie attire l'attention sur les désagréments qui peuvent résulter, pour les personnes se rendant en Russie, de leur ignorance des prescriptions relatives aux passeports. Aussi jugeons-nous utile de vous rappeler notre publication du 15 février 1877 (F. féd. 1877, I. 189, 233 et 297) et la circulaire du conseil fédéral du 25 mars 1880 (F. féd. 1880, II. 235). Vous verrez, d'après ces pièces, que les prescriptions en vigueur en Russie au sujet des passeports sont les suivantes :

1. Tout passeport pour la Russie doit être visé par la légation russe à Berne et porter la signature du titulaire.
2. Le titulaire du passeport doit, dans le délai de six mois à partir du jour où il a franchi la frontière, se pourvoir d'un permis de séjour russe, chaque jour de retard le rendant passible d'une amende de 30 copecs.

3. Les permis de séjour russes sont valables pour douze mois et doivent être renouvelés régulièrement.

Comme, d'après les expériences qui ont été faites, il n'y a qu'un petit nombre des personnes allant en Russie qui soient au courant de ces prescriptions, il serait utile d'attirer là-dessus l'attention de tous ceux auxquels on délivre un passeport pour la Russie.

En ce qui concerne les israélites, nous nous référons à notre circulaire du 5 mars 1886 (F. féd. 1886, I. 257).

Agrérez, messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Au nom de la chancellerie fédérale,

Le vice-chancelier :

Schatzmann.

28^{me} Bulletin hebdomadaire des naissances et des décès.

Du 7 au 13 juillet 1889.

Pendant la semaine comprise entre ces deux dates, le bureau fédéral de statistique a reçu des officiers de l'état civil des villes principales de la Suisse, à savoir : Zurich, Genève, Bâle, Berne, Lausanne, St-Gall, la Chaux-de-fonds, Lucerne, Neuchâtel, Winterthur, Bienne, Hérisau, Schaffhouse, Fribourg et Locle, ayant ensemble une population de 480,388 habitants, l'information de 256 **naissances**, 171 **décès** et 12 **mort-nés**. En outre 10 naissances, 31 décès et 3 mort-nés venant d'autres localités.

Parmi les décédés il y en avait 46 qui n'avaient pas dépassé la première année de la vie, en outre 1 venant du dehors.

Dans ces villes les **maladies transmissibles et préventibles** ont fait 15 victimes, en outre 1 venant d'une autre localité, à savoir :

La rougeole 0.

La scarlatine 0.

La *diphthérie* et le *croup* 3 (1 à Hottingen, 1 à Wiedikon et 1 à Lucerne).

La *coqueluche* 5 (3 à Genève-ville, 1 à Bâle et 1 à St-Gall).

L'*érysipèle* 0.

Le *typhus* 6 (3 à Bâle, 1 à Berne, 1 à Lucerne et 1 à Fribourg venant de Barberêche.)

La *fièvre puerpérale* 2 (1 à Lausanne et 1 à Schaffhouse).

La *diarrhée infantile* 20 (2 à Aussersihl, 1 à Oberstrass, 1 à Genève-ville, 1 à Plainpalais, 3 à Bâle, 4 à Berne, 1 à Lausanne, 2 à la Chaux-de-fonds, 1 à Bienne, 1 à Hérिसau, 2 à Fribourg et 1 au Locle).

23 de *phthisie pulmonaire*, en outre 5 venant du dehors.

7 par suite d'*affections aiguës des organes respiratoires*, en outre 2 venant du dehors; 11 par suite de *maladies organiques du cœur*, en outre 1 venant du dehors; 7 d'*apoplexie cérébrale*, en outre 2 venant du dehors; 8 par suite d'*accidents*, en outre 3 venant du dehors; 3 par suite de *suicide*; 1 par suite d'*homicide* venant du dehors.

11 enfants sont morts de *faiblesse congénitale*, et 4 vieillards de *décépitude sénile*, en outre 1 venant du dehors.

Le *taux de mortalité* calculé pour une année et par 1000 habitants, pour le total des villes sus-indiquées, est de 18.6 ‰; — pour les 4 dernières semaines, il a été de 17.8 — 19.2 — 17.2 — 15.5 ‰.

Morbidité.

L'information des cas suivants de maladies transmissibles a eu lieu du 7 au 13 juillet 1889:

1. Variole et varioloïde.

Nulle part dans les cantons et localités qui communiquent leurs informations au bureau fédéral de statistique.

2. Rougeole.

Schaffhouse (canton): 2 cas à Unterhallau (Klettgau).

Zurich (agglom.): 48 cas, dont 14 à Hottingen, 7 à Zurich-ville, 7 à Aussersihl, 7 à Riesbach, 6 à Unterstrass, 5 à Oberstrass et 2 à Enge.

Bâle-ville : 5 cas.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 1 cas à la Länggasse.

Neuchâtel (canton) : 1 cas à Fleurier et 1 à Couvet.

Vaud (canton) : 0.

3. Scarlatine.

Schaffhouse (canton) : 1 cas à Unterhallau (Klettgan).

Zurich (agglom.) : 13 cas, dont 4 à Wiedikon, 3 à Riesbach, les autres cas disséminés dans 5 autres communes suburbaines.

Bâle-ville : 2 cas.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 2 cas, dont 1 à la Lorraine et 1 au quartier vert.

Neuchâtel (canton) : 3 cas à Neuchâtel-ville et 3 à la Sagne (Corbatière) dans la même famille.

Vaud (canton) : 1 cas à Lausanne.

4. Diphthérie et croup.

Schaffhouse (canton) : 2 cas à Unterhallau.

Zurich (agglom.) : 9 cas, dont 6 à Wiedikon, 2 à Zurich-ville et 1 à Oberstrass.

Bâle-ville : 4 cas.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 1 cas à Lausanne et 1 à Essertes.

5. Coqueluche.

Schaffhouse (canton) : 6 cas à Unterhallau et 1 à Thaingen.

Zurich (agglom.) : 3 cas, dont 2 à Oberstrass et 1 à Unterstrass.

Bâle-ville : 2 cas.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 3 cas à Neuchâtel-ville dans la même famille.

Vaud (canton) : 3 cas à Béroilles.

6. Varicelles.

Schaffhouse (canton) : 0.
Zurich (agglom.) : 1 cas à Oberstrass.
Bâle-ville : 0.
Olten-Gösgen : 0.
Berne : 0.
Neuchâtel (canton) : 0.
Vaud (canton) : 0.

7. Rubéole.

Pas de cas.

8. Erysipèle.

Schaffhouse (canton) : 0.
Zurich (agglom.) : 2 cas, dont 1 à Aussersihl et 1 à Riesbach.
Bâle-ville : 6 cas.
Olten-Gösgen : 1 cas.
Berne : 0.
Neuchâtel (canton) : 0.
Vaud (canton) : 0.

9. Méningite cérébrospinale.

Pas de cas.

10. Fièvre typhoïde.

Schaffhouse (canton) : 1 cas à Wilchingen (Klettgau).
Zurich (agglom.) : 3 cas se répartissant sur Aussersihl, Hottingen et Riesbach.
Bâle-ville : 37 cas, dont 19 au Petit-Bâle.
Olten-Gösgen : 5 cas à Olten et 1 à Wangen s/O.
Berne : 1 cas à la Lorraine et 1 au quartier blanc.
Neuchâtel (canton) : 0.
Vaud (canton) : 1 cas à Provence.

11. Fièvre puerpérale.

Schaffhouse (canton) : 1 cas à Schaffhouse-ville et 1 à Unterhallau.
Zurich (agglom.) : 0.
Bâle-ville : 1 cas.

Olten-Gösgen : 0.

Berne : 0.

Neuchâtel (canton) : 0.

Vaud (canton) : 0.

Dans toutes les localités indiquées les mesures préventives ont été prises ; l'information des cas prouvant d'ailleurs l'intérêt que les autorités et les médecins portent à la police sanitaire.

Les informations données dans d'autres cantons seront communiquées dans le bulletin mensuel.

Bureau fédéral de statistique.

Publication.

La société impériale et royale d'agriculture à *Vienne* organisera en 1890 une *exposition générale d'agriculture et de sylviculture*, dont la durée est fixée du 15 mai au 15 octobre, éventuellement au 1^{er} novembre 1890. L'étranger peut exposer dans les divisions principales suivantes de cette exposition :

1. Machines et instruments pour l'agriculture et la sylviculture, ainsi que pour leurs industries, en outre pour la culture maraîchère, l'arboriculture, la viticulture et la culture du houblon. Machines et instruments employés dans l'aviculture, l'apiculture, la sériciculture, l'élevage de la race canine, la chasse et la pêche.

2. Matières accessoires employées dans l'exploitation, comme : engrais artificiels, produits industriels utilisés dans l'alimentation, remèdes pour les animaux, etc.

3. Modèles, plans et dessins, travaux statistiques relatifs à l'amélioration de l'agriculture et de la sylviculture, à la construction et au génie agricoles et sylvicoles, à l'enseignement et aux essais (écoles et stations) avec littérature, à l'emploi et à l'utilisation des déchets et à l'approvisionnement des grandes villes.

Il sera délivré, pour toutes les espèces d'objets exposés, des prix se montant à une valeur totale d'au moins 20,000 florins.

Les inscriptions pour la participation, pour lesquelles on doit utiliser les formulaires d'inscription délivrés par le comité général, doivent être adressées, jusqu'au 1^{er} septembre 1889 au plus tard, au « comité de l'exposition générale d'agriculture et de sylviculture, Vienne, I, Herrengasse, 13 ».

Le département soussigné est volontiers disposé à donner d'autres renseignements sur la matière aux intéressés qui en feront la demande.

Berne, le 15 juillet 1889. [3].

Département fédéral de l'agriculture.

Avis.

Révision du tarif des péages fédéraux.

L'assemblée fédérale a, dans sa session de décembre 1888, adopté le postulat suivant :

« Le conseil fédéral est invité à entreprendre en temps utile la révision du tarif des péages et à présenter à ce sujet un rapport et des propositions. »

Afin de pouvoir commencer le plus tôt possible les travaux préliminaires de cette révision, le département soussigné invite tous les cercles intéressés de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et des arts et métiers à lui faire connaître au plus tôt les rubriques du tarif qu'ils désirent voir modifier, en exposant leurs motifs d'une manière concise et en formulant des propositions positives.

Une invitation semblable a été adressée directement aux gouvernements cantonaux, au vuort de la société suisse du commerce et de l'industrie, au département fédéral de l'agriculture, pour la transmettre aux cercles agricoles et au comité central de la société suisse des arts et métiers, autorités et comités qui paraissent en première ligne appelés à recevoir les pétitions des ressortissants des cantons et des sphères de leur ressort, pour les transmettre aux autorités de péages sous forme d'un mémoire collectif.

Le délai pour l'envoi de ces pétitions a été fixé au 31 août 1889.

Berne, le 17 avril 1889.

Département fédéral des péages.

Sommaire de la Feuille officielle suisse du commerce.

N° 123, du 13 juillet 1889.

Inscriptions au registre du commerce. Marques de fabrique et de commerce. Délibérations du conseil fédéral. Programme des examens qui auront lieu à Zurich, les 30 juillet et jours suivants,

pour l'obtention du diplôme fédéral d'essayeur-juré. Importation et exportation des principales marchandises pendant le mois de mai 1889. Rectification au texte français du traité de commerce entre la Suisse et la Belgique. Exportation des vins portugais. Situation de banques étrangères.

N° 124, du 16 juillet 1889.

Domiciles juridiques. Inscriptions au registre du commerce. Bilan au 31 décembre de « La France », compagnie d'assurances contre l'incendie. Situation hebdomadaire des banques d'émission. Traité de commerce : France-Allemagne. Déloyauté de marchands horlogers à Varsovie. Télégraphes. Immigration aux Etats-Unis. Projet de créer un timbre-poste international pour le payement de petites sommes. Situation de banques étrangères.

N° 125, du 18 juillet 1889.

Inscriptions au registre du commerce. Marques de fabrique et de commerce. Délibérations du conseil fédéral. Exposition universelle de Paris : membres suisses du jury international nommés dans les bureaux des jurys de groupes et dans ceux des jurys de classes.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1889
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.07.1889
Date	
Data	
Seite	945-952
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 440

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.